

Termes et conditions de la garantie relative aux têtes d'impression PF-03, PF-04
(Annule et remplace le document antérieur au 26 Mai 2010)

Vous trouverez à la suite de la présente garantie, la liste des sociétés Canon qui, dans des conditions d'utilisation et de service normales pendant la période de validité de la garantie, garantissent le bon fonctionnement de la tête d'impression de série PF-03 (la « Tête d'impression ») ou de la tête d'impression de série PF-04 (la « Tête d'impression ») en vente au sein de la zone économique européenne (EEA – European Economic Area) et en Suisse.

Dans le cas où, une tête d'impression défectueuse pendant la période de validité de la garantie, une tête d'impression de remplacement de la même série ou d'un modèle équivalent sera fournie gratuitement par Canon, sous réserve des termes et conditions de la présente garantie.

1. Période de garantie

Cette garantie est valide pour une durée d'un an à partir de la date de facturation au client final de la tête d'impression, que l'achat ait été effectué ou non avec un produit de la série imagePROGRAF iPF (le « Produit ») ou jusqu'à ce que le compteur de gouttes d'encre interne indique 1^{12} .

1^{12} désigne le seuil de 1 trillion de gouttes d'encre environ passant par la tête d'impression vers le support d'impression. Le compte de gouttes d'encre sera lu par Canon à réception de la tête d'impression retournée et des informations requises telles que spécifiées dans la clause 2 ci-après.

La période de garantie pour toute tête d'impression de remplacement ne pourra excéder la période de garantie de la tête d'impression défectueuse.

2. Pour effectuer une réclamation de garantie

Vous pouvez effectuer une réclamation de garantie en envoyant :

- (a) la tête d'impression,
- (b) une copie de la facture datée (du produit ou de la tête d'impression selon le cas),
- (c) le formulaire de réclamation de garantie complété avec les documents demandés à l'adresse Canon indiquée sur le formulaire.

À la réception de la tête d'impression et des informations indiquées ci-dessus, Canon validera que les conditions pour exercer cette garantie sont remplies et, le cas échéant, enverra une tête d'impression de remplacement au client dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation du client.

Tous frais relatifs à l'envoi sécurisé de la tête d'impression à Canon seront à la charge du client.

Canon prendra à sa charge les frais d'envoi de la tête d'impression de remplacement au client, à condition que ce dernier réside dans l'un des pays de la zone économique européenne ou en Suisse.

Les têtes d'impression défectueuses retournées deviennent la propriété de Canon et ne sont pas renvoyées au client.

3. Limitations

Le remplacement dans le cadre de la garantie ne peut être effectué lorsque la tête d'impression a été endommagée suite à :

- un abus, une négligence, un mauvais usage, un nettoyage inadéquat, des réparations sans autorisation ou une altération de la tête d'impression ou de tout produit auquel la tête d'impression est intégrée, une variation de tension électrique ou un accident.
- un usage inapproprié y compris le non respect de la procédure d'installation, les instructions de maintenance ou le mode d'emploi, ou encore des conditions d'installation et d'utilisation telles que décrites dans le manuel de l'utilisateur ou toute autre documentation Canon.
- l'utilisation de pièces détachées ou de consommables (tels que de l'encre ou un support) dont l'utilisation n'est pas recommandée avec le produit ou la tête d'impression.

En outre, cette garantie ne couvre pas les têtes d'impression sur lesquelles les marquages d'identification ou les numéros de série ont été effacés, retirés ou altérés.

4. Autres

Cette garantie n'affecte pas les droits de l'utilisateur final découlant de la législation en vigueur, ni les droits de l'utilisateur final vis-à-vis du revendeur, découlant du contrat de vente/d'achat. Sauf disposition légale contraire, cette garantie sera le seul recours exclusif pour l'utilisateur final.

Sociétés Canon appliquant cette garantie :

Autriche :

Canon GmbH
Zetschegasse 11
Wien 1232
Autriche

Belgique et Luxembourg :

Canon Belgium NV/SA
Bessenveldstraat 7
831 Diegem (Machelen)
Belgique

Danemark :

Canon Danmark AS
Knud Højgaards Vej 1
2860 Søborg
Danemark

Finlande :

Canon Oy
Huopalahdentie 24
00351 Helsinki
Finlande

France :

Canon France SA
17, Quai du Président Paul Doumer
92414 Courbevoie Cedex
France

Allemagne :

Canon Deutschland GmbH
Europark Fichtenhain A10
47807 Krefeld
Allemagne

Italie :

Canon Italia S.p.A.
Via Milano, 8
20097
San Donato Milanese (MI)
Italie

Pays-Bas :

Canon Nederland N.V.
Hoofdkantoor
Bovenkerkerweg 59-61
1185 XB Amstelveen
Pays-Bas

Norvège :

Canon Norge AS
Hallagerbakken 110
P.O. Box 33, Holmlia
1201 Oslo
Norvège

Portugal :

Canon Portugal SA
Rua Alfredo da Silva
14 Alfragide
2610-016 Amadora
Portugal

Espagne :

Canon España
c/ Joaquin Costa 41
28002 Madrid
Espagne

Suède :

Canon Svenska AB
Stensåtravägen 13
S 12788 Skarholmen
Suède

Suisse :

Canon Schweiz AG
Industriestrasse 12
8305 Dietlikon
Suisse

Royaume-Uni et Irlande :

Canon (UK) Ltd.
Woodhatch
Reigate
Surrey RH2 8BF
Royaume-Uni